



Métropole Européenne de Lille (MEL)

Identité du territoire

La **Métropole Européenne de Lille est un** établissement Public de Coopération Intercommunale, ayant son siège social 1, rue du Ballon à Lille. Elle est représentée par **Monsieur Damien CASTELAIN**, son Président.

La MEL compte **1 129 601 habitants répartis sur 85 communes**. Il s'agit de la métropole la plus peuplée de France depuis la publication de la loi MAPTAM. Elle compte **515 631 logements**. Son tissu économique est maillé de **98 099 établissements pour 508 416 emplois** salariés ou non-salariés.

Les raisons d'un Contrat d'Objectifs Territorial d'accélération de la Troisième Révolution Industrielle

La MEL, avec l'adoption de son plan Climat Energie Territorial en octobre 2013, s'est dotée d'un projet de territoire visant à contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique. Dès son élaboration, cette démarche s'accompagnait d'une dynamique de partenariat forte représenté par son comité des partenaires.

Dans le cadre de son Plan Climat, mais également en lien avec d'autres volets de son projet de territoire, la Métropole Européenne de Lille a ouvert la porte à la mise en place d'un contrat d'objectifs ambitieux accélérant les dynamiques en place :

- Une gouvernance ouverte avec un comité associant les partenaires du plan climat
- Une montée en compétences en matière énergie climat avec la mise en place d'une démarche Cit'ergie et le lancement d'une étude de planification énergétique
- Le lancement d'une dynamique de mobilisation citoyenne au travers d'un premier défi famille à énergie positive ayant réuni plus de 500 familles.
- La mise en œuvre des démarches TEPCV par la Métropole et la Ville de Lille.
- La mise en œuvre de la démarche TZDZG par la ville de Roubaix.

Aujourd'hui, elle saisit l'opportunité de s'engager pour 3 ans dans un contrat d'objectifs territorial pour accélérer la mise en œuvre de son PCET, notamment dans sa dimension suivi et indicateurs d'une part, et la déclinaison de la Troisième Révolution Industrielle d'autre part.

Des premiers objectifs ambitieux

Le COTRI se veut porteur d'une dynamique d'accélération. Les premiers objectifs contractuels définis avec les services de la métropole visent à répondre à cette volonté.

Pour les trois prochaines années, **mobiliser et impliquer 2850 familles** dans le cadre de l'animation de l'Appel A Projet «Mets la transition dans ton quartier» et des 3 défis citoyens (Familles Mobilité, Familles Zéro Gaspillage et Familles à Energie Positive)

Pour les trois prochaines années, **mettre en œuvre 100kms de linéaires d'aménagement cyclables** supplémentaires pour atteindre l'objectif du PDU à 2020.

Parvenir à l'adoption par les communes de la Métropole de **30 programmes communaux pluriannuels d'actions** dans le cadre de la démarche Conseil en Energie Partagée, et **comportant au moins un projet de rénovation énergétique d'un bâtiment communal**.